

E7. Combien le traité va-t-il coûter au Canada?

On s'attend à ce que le coût total pour le Canada soit de l'ordre de cinq à six millions de dollars par an. L'Organisation du CTBT, qui englobera par la suite le CIE complet de 321 stations de surveillance et de 16 laboratoires de radionucléides agréés dans le monde, est financée grâce aux quotes-parts des États signataires, calculées d'après le barème des quotes-parts rajustées pour les membres du groupe des signataires du CTBT. En 1998, la part du budget assumée par le Canada est d'environ 3,15 p. 100, soit 1,8 million de dollars US (2,7 millions \$ CAN). Au cours des cinq prochaines années, si la part relative ne change pas, notre contribution en dollars courants devrait atteindre 2,8 millions de dollars US (4,2 millions \$ CAN) à cause de la mise en place d'une portion plus importante de l'Organisation du CTBT. On prévoit que notre contribution plafonnera et pourrait même diminuer aux alentours de 2003, une fois que le Contrôle international des émissions, l'Infrastructure universelle des télécommunications (IUT), et le Centre international de données (CID) seront pleinement opérationnels.

Le MAECI assumera les coûts supplémentaires liés à l'établissement et au fonctionnement de l'Autorité nationale rattachée à ce ministère, ainsi qu'au mandat supplémentaire de la Mission permanente du Canada auprès des organisations internationales (VPERM) à Vienne.

Ressources naturelles Canada devra absorber des coûts supplémentaires liés à l'établissement et au fonctionnement de 11 stations de surveillance utilisant des technologies de détection des ondes sismiques, hydroacoustiques et soniques. Santé Canada, conjointement avec le Service de l'environnement atmosphérique du Centre météorologique canadien d'Environnement Canada, devra absorber des coûts supplémentaires liés à l'établissement et au fonctionnement de quatre stations de surveillance des radionucléides et d'un laboratoire.

Conformément aux règlements de l'Organisation du CTBT, le coût additionnel des vérifications supporté par un État partie lui sera remboursé par le biais d'une réduction de sa contribution ou par d'autres moyens. Le Canada a présenté des réclamations pour obtenir une réduction de quotes-parts au titre des coûts supportés en 1997 et 1998.